

Ottignies-Louvain-la-Neuve sur les chemins du développement durable

Jean-Luc Roland, *Bourgmestre d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, chercheur-associé à étopia*

Revue Etopia n°1 - Décembre 2005 – analyse n°34

Depuis 2000, Ottignies-Louvain-la-Neuve est engagée dans la mise en place d'un Plan Communal de Développement Durable. Un long processus méthodique a ainsi été lancé pour convaincre le plus grand nombre que le développement durable ne passe pas seulement par la défense de l'environnement mais aussi par un décloisonnement de l'ensemble des politiques communales.

Lorsqu'au soir des élections communales du 8 octobre 2000, les résultats font apparaître qu'une majorité Ecolo-PS-PSC se dégage, les représentants de ces partis ne sont pas pris au dépourvu. Nos trois formations politiques ont noué des contacts politiques depuis un an et ont conclu un préaccord signé. Il indique les grands axes du programme que nous nous engageons à mettre en œuvre, ainsi que le principe de dévolution des divers mandats, respectant la proportionnalité et basé en l'occurrence sur la clé D'Hondt. Durant la campagne électorale, chacune des trois formations signataires s'est d'ailleurs appuyée sur ces grands axes programmatiques et les a déclinés en fonction de ses sensibilités. Le soir des élections, nous n'avons donc pas besoin de négocier dans la précipitation. Les bases de discussion sont prêtes, et nous finalisons notre programme sans stress. Ecolo enregistre un superbe résultat. Avec 26 % des voix (et 8 sièges), le parti vert devient la formation la plus importante de la nouvelle majorité de type « Olivier » qui se constitue. Avec 16 %, le PS décroche 4 sièges et le PSC, divisé en deux (une partie figurant sur la liste du bourgmestre libéral sortant), recueille 13 % des voix avec 3 sièges. Quinze sièges sur 29 : c'était une majorité courte, mais soudée.

Le développement durable comme démarche globale : une volonté politique

Notre programme, qui tient en une bonne dizaine de feuillets et qui nous servira de balises lors des évaluations périodiques que nous effectuerons durant la mandature, annonce dans son paragraphe introductif les principes « *directeurs et transversaux de la politique qui sera menée* ». Ces principes sont au nombre de cinq : participation et citoyenneté à tous les niveaux de la gestion et de l'action communale ; lutte contre l'exclusion sociale et promotion de la solidarité et de l'émancipation sociale ; mise en œuvre d'une politique de développement durable au travers de l'ensemble des politiques menées, et ce via l'élaboration d'un Plan local de développement durable ; promotion de la qualité de la vie ; et enfin maîtrise des équilibres financiers et qualité du service public.

Un regard particulièrement critique pourrait d'emblée s'étonner de voir énoncés sur le même pied des principes d'équité sociale et de développement durable, alors que ce dernier englobe, si on le comprend bien, l'équité sociale. Certes. Mais même aux yeux des négociateurs écologistes les plus sourcilleux, il ne semblait pas très didactique de résumer le programme en un mot : développement durable. Il faut en effet reconnaître que ce terme a bien du mal à se faire une place dans la culture commune, que par ailleurs un programme a aussi pour vocation à être compris, et qu'enfin, il est permis d'insister sur certaines dimensions que tous autour de la table, souhaitaient mettre en évidence.

Pour rassurer, le cas échéant, les plus inquiets, le dernier paragraphe de l'introduction de ce programme, ne laisse plus planer la moindre ambiguïté, s'agissant de la volonté de mettre le développement durable au centre de l'action politique locale. Il y est en effet stipulé : « *La nouvelle*

majorité conçoit l'ensemble de la politique communale sous l'angle du développement durable, c'est-à-dire en veillant à ce que toutes les décisions prennent en compte les trois dimensions suivantes : la réduction de la pression environnementale, la répartition socialement équitable des ressources et un développement économique (y compris l'économie sociale) compatible avec les autres dimensions ».

En tant que bourgmestre de cette nouvelle majorité, j'hérite de la compétence du « développement durable ». Cela ne signifie donc pas que je sois seul à devoir « faire » du développement durable. Ma mission est bien plutôt de veiller à ce que l'ensemble de la politique communale intègre cette préoccupation. Comme il se doit, il s'agit d'une compétence transversale. Et comme indiqué dans notre déclaration de politique locale, le développement durable sera abordé dans toutes ses dimensions, et pas seulement dans sa dimension environnementale qui est celle qui a alimenté initialement ce concept et qui semble encore l'illustrer, en particulier avec l'effet de serre par exemple. Je suis convaincu, dès le début, que **notre parti pris n'est pas le plus aisé. J'espère qu'il sera fécond.**

La nécessité d'innover

A cette époque, diverses expériences en faveur du développement durable existent au niveau local, mais elles s'appuient toutes sur quelques projets, la plupart du temps liés à l'environnement ou aux relations Nord-Sud. A ma connaissance, aucune commune n'a mis en œuvre un plan de développement durable qui soit global, comme l'entend le rapport Brundtland. A fortiori, aucune méthodologie n'existe qui puisse nous servir de référence. Il nous revient donc d'innover, puisque notre ambition est de donner au concept de développement durable toute son ampleur, et surtout de ne pas le réduire à l'un de ses aspects pris de manière isolée.

Dans un premier temps, nous faisons le choix, à la portée plutôt symbolique, de nous fournir en produits issus du commerce équitable. J'aborde le sujet dès mes premiers contacts avec l'administration, tout en étant conscient (et le fais explicitement savoir) que je pose une question qui n'est pas évidente pour plusieurs services. Que peut en effet signifier le développement durable pour le service population par exemple ? Afin d'aborder la problématique d'une manière plus lisible et probablement plus motivante, je suggère de l'associer à une réflexion sur la qualité totale des services administratifs. Développement durable et qualité totale sont bien sûr des préoccupations différentes, mais elles présentent des similitudes dans la démarche, voire dans leurs finalités. La recherche de qualité totale est a priori une préoccupation plus spontanée et plus proche ; il me semble qu'elle peut servir d'entrée en matière à une politique de développement durable. Les quinze conseils consultatifs actifs dans la commune sont également sollicités pour fournir une note d'orientation sur ce thème.

Une double responsabilité

Une administration communale qui souhaite lancer une dynamique de développement durable au plan local doit, me semble-t-il, exercer une double responsabilité. D'une part, il lui appartient de prendre des mesures pour son fonctionnement propre, à l'instar d'une entreprise ou d'un ménage : c'est ce que nous venons de lancer avec les services administratifs et les conseils consultatifs. D'autre part, elle doit jouer un rôle de catalyseur des forces vives locales afin de faire partager la dynamique du développement durable par tous les acteurs locaux. Dans cet esprit, en 2002, nous élaborons une charte d'engagement. Il s'agit d'un texte à présenter à la signature de toutes les personnes morales de la Ville, par lequel elles déclareraient s'engager à œuvrer, à leur niveau, en faveur du développement durable. Cet engagement serait moral ; il n'y aurait aucune contrainte, ni contrôle. Nous n'en avons pas les moyens ni les compétences ni, du reste, la volonté. L'objectif principal reste en effet de susciter une dynamique et, pour ce faire, c'est la volonté libre des acteurs qui doit être le moteur. Pas la contrainte. Dès que ce texte est prêt, nous l'envoyons à toute une série d'acteurs : entreprises,

associations, établissements scolaires, hospitaliers, etc. Le 12 décembre 2002, nous organisons un forum destiné à sensibiliser à la démarche et à inviter les acteurs à signer la charte d'engagement. 350 personnes répondent à l'invitation, et 100 institutions signent la charte (130 à ce jour) : la plupart des écoles et crèches, quelques entreprises (une dizaine, dont l'Université), des associations. D'emblée, nous rappelons que la démarche se doit d'être globale : le développement durable s'appuie sur ses trois piliers que sont l'économique, le social et l'environnemental, ainsi que sur la démarche participative. Pour illustrer le propos, nous demandons à diverses personnalités de décliner le développement durable à partir de leur champ professionnel ou militant¹. Michel Lambert, écrivain (prix Rossel), parlera de culture et de développement durable ; Catherine Marneffe, pédo-psychiatre et directrice d'une institution hospitalière, de la santé et du développement durable ; Jean Martin, président de l'Union des entreprises d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de la responsabilité de l'entreprise dans le développement durable ; Yves Leroy, directeur du complexe sportif de Blocry, de sport et de développement durable. Enfin, Anne-Marie Kumps, administratrice générale de l'UCL, présentera le contenu de l'engagement de l'université dans ce processus.

Vers un plan communal de développement durable

Nous poursuivons en parallèle la mise en œuvre des deux axes de travail liés à la double responsabilité d'une administration publique. C'est ainsi que nous désignerons, au sein de l'administration, une chef de division qui aura pour mission de susciter et de coordonner, au travers de tous les services, les actions internes de la Ville en matière de développement durable. Et dans le même temps, le Conseil communal décide la constitution d'un « conseil d'évaluation et de suivi du développement durable ». Ce CESDD se voit confier une double mission : l'accompagnement du processus d'adoption d'un plan communal de développement durable, et l'attribution de labels pour des initiatives ou projets qui méritent d'être distingués. Ce CESDD, que je préside, est composé de 41 personnes : des représentants des partenaires signataires de la charte (10), des représentants des conseils consultatifs (15), des experts (4), des agents communaux (4) et des conseillers communaux de la majorité et de l'opposition (7).

Le premier des labels attribué par le CESDD, ira à un tableau de bord prospectif de gestion du complexe sportif de Blocry élaboré par son directeur, Yves Leroy. Après le succès de participation à notre forum de décembre 2002, cette initiative sera la deuxième très bonne surprise du processus que nous lançons. Et cela dans la mesure où elle provient d'un lieu où le développement durable est loin d'être une démarche spontanée. A chaque fois qu'il présentera la méthode et l'esprit de ce tableau de bord, Yves Leroy passionnera son public, montrant comment il est possible d'intégrer dans la réflexion stratégique d'une entreprise ou d'une institution quelle qu'elle soit, la dimension du développement durable. Le deuxième label sera attribué à un aménagement, en cours de réalisation, d'un bois communal de 5 hectares (le bois du Buston) situé au cœur d'un quartier densément habité, et notamment d'un quartier social.

Parallèlement, la Ville s'inscrit dans un projet piloté par la Région wallonne, dont l'objectif est de bénéficier de subventions de l'Union européenne dans le cadre du programme Sus-Cit (abréviation de « Sustainable Cities »). Aujourd'hui, le projet qui a été retenu concerne la transformation du système de chauffage des quatre bâtiments du centre d'Ottignies dont la Ville est propriétaire. **L'objectif est de réaliser un système de chauffage urbain fonctionnant par cogénération qui devrait permettre de diminuer la consommation d'énergie dans des proportions proches des 50 %.**

¹ Forum pour le développement durable « penser globalement agir localement », recueille des contributions, disponible auprès de l'administration communale.

Avec le CESDD, nous préparons tout le processus devant aboutir au futur plan communal de développement durable, ainsi que le cahier de charges devant nous permettre de faire appel à un bureau d'étude pour sa mise en œuvre. Notre démarche semble intéresser les observateurs extérieurs. Aussi sommes-nous invités régulièrement à la présenter dans différents colloques. Il semble en effet que nous soyons les seuls à adopter cette approche globale du concept de développement durable. Nous sommes d'ailleurs la seule ville belge, parmi 40 villes européennes, à être reprise dans une étude européenne menée entre 2002 et 2003 sur ce sujet, intitulée Discus², et réalisée par l'ICLEI³. A l'heure actuelle, nous finalisons notre plan communal.

En 2004, nous désignons un consortium de bureaux d'études afin d'élaborer les contours de ce futur plan. Ce travail a été mené en concertation étroite avec les Conseils consultatifs, les services administratifs, un certain nombre de groupes actifs dans des thématiques spécifiques, ainsi bien sûr que notre CESDD. Ce plan s'articulera autour de 20 thèmes qui reprennent toutes les politiques dont les communes ont la charge. Il s'agit donc de politique sociale, de logement, d'énergie, de sport, de culture, d'urbanisme, etc. Chaque thématique est présentée sous ses enjeux en termes de développement durable et fait l'objet d'une présentation en deux parties : les enjeux globaux et locaux. A la suite de quoi, une fiche action est chaque fois proposée pour illustrer la problématique et la concrétiser. Un exemple parmi d'autres : en matière d'urbanisme, il est actuellement proposé de revoir le règlement communal d'urbanisme en y intégrant la dimension énergétique. Dans les prochains mois, un projet de plan sera présenté à la population, à la suite de quoi le Conseil communal sera invité à se prononcer.

Le mérite principal du concept de développement durable est de forcer à avoir une vue large, de susciter la transversalité, de penser aux conséquences à moyen et long termes des décisions prises ici et maintenant. Son inconvénient majeur est son caractère a priori abstrait, la difficulté de montrer concrètement comment il peut se décliner, la difficulté d'illustrer concrètement ce qu'il peut apporter. En cinq années de mise en œuvre sur le plan local, je constate des évolutions dans les mentalités. De belles initiatives et parfois des réflexes nouveaux, tant de la part d'agents communaux que d'acteurs locaux extérieurs à l'administration communale. Mais j'ai aussi le sentiment que tout cela est encore fragile. Que cela pourrait si facilement retomber dans l'oubli ou l'indifférence. En cinq années, un important travail a été effectué. Mais j'ai conscience qu'il s'agit d'un processus en marche, d'un effort permanent à mener, d'un souci constant à avoir. On n'est pas encore arrivé à ce que cette préoccupation soit spontanée, comme un sixième sens. Peut-être un jour ... Et donc encore tellement de motivation à insuffler.

² voir le site : www.governingsustainablecities.org

³ ICLEI: "International Council for Local and Ecological Initiatives" (Conseil international pour les initiatives écologiques locales)